DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET: Collèges: année scolaire 2015-2016: aides aux transports (5ème répartition)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer des subventions pour un montant total de 64 733,30 € à des collèges publics et privés conformément au tableau joint en annexe au rapport, au titre de la 5ème répartition des aides aux frais de transport de collégiens pour l'année scolaire 2015-2016.

La dépense totale de 64 733,30 € sera financée sur les crédits de paiement du budget de l'exercice 2016, chapitre 65 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée